

COMMUNIQUE COMMUN FRM GABON ET BRAINFOREST
SUITE A LA NOTIFICATION DE SUSPENSION D'ACTIVITE DU SERVICE TRACER
- Le 10 mars 2023 -

Nous avons été notifiés de la suspension d'activité de TRACER sur la ZES-Nkok par lettre du chef de Bureau Forêts de Nkok n°220/MEFMEPCPAT/SG/DGF/BFNk du 06 mars 2023, reçue le lendemain. Nous constatons que cette notification circule abondamment sur les réseaux, ce qui nous amène à diffuser ce communiqué pour clarifier les choses.

Cette notification s'appuie sur des constats erronés, et nous donnons ici les précisions nécessaires pour que ces allégations qui portent atteinte à la considération de nos entités soient levées dans l'esprit de tous les usagers du service.

1/ TRACER n'est pas une entité juridique, mais un service, déployé sur la ZES de Nkok à la demande de GSEZ pour contrôler la traçabilité et l'origine légale de 100% des flux de grumes qui rentrent dans la zone économique. Le nom de TRACER Nkok a été donné à ce service spécialisé.

2/ La mise en place de ce service depuis 2018 a fait l'objet d'un contrat de prestations de services entre GSEZ et FRMi, filiale du Groupe FRM spécialisé dans l'ingénierie forestière, avec comme partenaire sous-traitant l'ONG gabonaise Brainforest.

3/ Le contrat est opéré par la filiale gabonaise du Groupe FRM, FRM GABON, en partenariat avec Brainforest. A ce titre, ces deux entités portent le personnel nécessaire au bon déroulement du service.

4/ FRM GABON est à jour de toutes ses obligations légales au Gabon, et dispose de sa fiche circuit N° 036630W conforme à ses activités aux Gabon, y compris le service TRACER. Les différentes déclarations et quittances attestant les points soulevés ci-après sont vérifiables auprès des bureaux FRM Gabon de Libreville.

5/ FRM GABON est immatriculée auprès des Impôts (NIF N°736630T), et à jour de ses obligations fiscales.

6/ FRM GABON est immatriculée auprès de la CNSS (N° 015-0194660-X) et de la CNAMGS (N° 091800021581) et à jour de ses cotisations auprès de ces organismes.

7/ FRM GABON a fait une demande d'agrément professionnel en janvier 2018. Cette demande est restée depuis sans suite malgré le suivi qui en a été fait. Très récemment, suite à la note du 13 février 2023 émanant du Ministre en charge des forêts rappelant l'obligation de détention d'un agrément technique, un dossier actualisé a été redéposé.

8/ Brainforest est également en règle avec les obligations liées à son statut d'ONG, enregistrée sous le N° 00265/MISPD/SG/CT. NIF N° 89616C, CNSS N° 001-1002926-1, CNAMGS N° 41500003281.

Autant d'éléments factuels qui rassureront les usagers du service, et qui confirment l'intérêt des différents partenaires et promoteurs de cette initiative qui cherche à garantir la légalité des grumes qui rentrent dans la ZES de Nkok à savoir, GSEZ et le partenariat public privé ARISE et Etat gabonais, le Groupe FRM et sa filiale gabonaise FRM Gabon et l'ONG gabonaise Brainforest.

Soyez certains que nous sommes tous mobilisés, GSEZ, FRM Gabon et Brainforest pour la reprise rapide du service, qui joue un rôle essentiel dans l'écosystème de la ZES de Nkok et dans la bonne gouvernance des partenaires économiques de la filière bois gabonaise.

Marc ONA ESSANGUI
Secrétaire Exécutif Brainforest

Jean-François CHEVALIER
Directeur Exécutif FRM GABON

